



Tour carte de télégraphe CHAPPEL,
de la ligne Paris-Brest, édifiée début 1795

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre

et le **onze juin**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LEBOUVIER, Mme TINOCO, Mme MARTEL, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL

Absent : M. MARTIN

M. PAULHIAC est nommé secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Achat d'un module PES Marché pour le logiciel de Gestion Financière
2. Décision Modificative
3. Communications
4. Questions diverses

Achat d'un module PES Marché pour le logiciel de Gestion financière

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis émanant de « EKSAE » pour un module qui doit être ajouter au logiciel de gestion financière.

Licence PES Marché 150 € H.T. soit 180 T.T.C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, accepte le devis de EKSAE :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget 2024 au compte 2051 pour un montant de 150 € H.T. soit 180 € T.T.C.

Décision Modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif 2024 sont insuffisants à certains articles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, décide les modifications suivantes :

ARTICLES	Prévu au B.P. + ou - D.M.	MODIFICATION	CREDITS AUTORISÉS
ID 2051	0 €	+ 180 €	180 €
IR 021	58 031.36 €	+ 180 €	58 211.36 €
FD 023	58 031.36 €	+ 180 €	58 211.36 €
FD 65888	359 198.77€	- 180 €	59 018.77 €

COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne lecture des courriers émanant du comité des fêtes et du club de badminton Aiglon qui remercient la commune pour la subvention versée.

Monsieur le Maire dit qu'il a assisté à une réunion sur le réseau d'eau pluvial et informe que les études afin de répertorier le réseau sont lancées.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre le directeur de chez Orange, le lundi 17 juin.

Monsieur le Maire dit qu'il faudrait pour l'année prochaine inscrire en investissement des cases pour le columbarium.

Monsieur le Maire confirme que l'inauguration de la place « Jean Mazeline » aura lieu le 27 juillet 2024 à 11 h.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET remercie Mme VANDEWALLE qui a fleuri la cabane devant l'Eglise de St Michel.

Monsieur GUYET dit que des haies ne sont pas encore plantées dans le lotissement « les Bruyères ». Monsieur le maire répond qu'il se déplacera sur place.

Monsieur LANCHARD dit qu'il faudrait refaire une bande « STOP » au niveau du garage Poirrier.

Monsieur DELARUE demande à ce que soit refait les plans des cimetières.

Monsieur LEBOUVIER se demande si le calvaire au niveau du lieu dit « Le Paradis » ne devrait pas être refait. Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu pour l'année prochaine.

Monsieur BENUREAU notifie qu'il a assisté à une commission Sport. Il en ressort qu'il faut faire des économies sur les consommables c'est-à-dire passer les ampoules et néons à LED au gymnase et passer à 3 maîtres nageur au lieu de 4 lorsque les écoles viennent à la piscine.

Mme VANDEWALLE dit que les travaux du syndicat du Percher suivent leur cours.

M. PAULHIAC propose de créer un groupe whatsapp pour définir les dates des décorations de Noël et pour donner des idées.

Séance levée 20 h 25